Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental
« Olivier Messiaen »

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 004-250400868-20250305-2025-BF

Réunion du Comité Syndical

Mercredi 05 mars 2025 à 10 heures

Conservatoire de Manosque

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 004-250400868-20250305-2025-BF

ORDRE DU JOUR

Rapport R-2025-01 Débat d'Orientation budgétaire 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 004-250400868-20250305-2025-BF

Rapport n° R-2025-01

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2025

Préambule

Le budget de fonctionnement 2024 réalisé est de 2 345 540.54 euros.
Le budget prévisionnel 2024 avait été sous-estimé et la participation de l'Etat a baissé de 20 000 euros. En conséquence les trois financeurs du conservatoire ont dû augmenter leur participation en cours d'année.

BP 2025 : Dépenses de fonctionnement

Les efforts de rigueur dans la gestion du Conservatoire et le maintien d'un service public de qualité constituent les objectifs principaux des orientations 2025.
Le principe de l'équité territoriale est toujours au cœur du projet.
La saison artistique 2025 revient à un niveau permettant un rayonnement du conservatoire, elle s'élève à 30 000 euros.

Chapitre 011 – les charges à caractère général

La prévision budgétaire pour 2025 sera inférieure à 2024.

Chapitre 012 – les charges de personnel

À la suite du départ à la retraite de la directrice administrative, ses tâches ont été réparties sur les postes de la Direction générale et direction administrative et financière compensées par l'augmentation de leur régime indemnitaire. Une assistante Administrative à temps non complet de 16/35ème vient compléter l'équipe.
L'équipe d'accueil avait été considérablement réduite mais pour raison de sécurité, nous sommes obligés de recruter deux agents à temps non complet pour que chaque antenne bénéficie d'un agent d'accueil jusqu'à 20 heures tous les soirs.

Recettes de fonctionnement

1. Engagement financier de l'Etat au niveau du fonctionnement

L'engagement financier de l'Etat depuis quelques années est conditionné au soutien apporté à des projets artistiques ciblés (chant choral, partenariat avec l'Education nationale, diffusion artistique). La participation de l'Etat à hauteur de 90 000 € pour 2024, sera inscrite au BP 2025. La présidente Laurie Sardella va saisir le DRAC afin de demander une réévaluation de cette participation, compte tenu des efforts importants de l'équipe pédagogique de tout à la fois maintenir un haut niveau d'enseignement spécialisé, renouveler les pratiques pédagogiques afin d'accueillir un public diversifié mais aussi prendre sa part dans les dispositifs d'Education artistique et culturelle dans les établissements scolaires.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 004-250400868-20250305-2025-BF

2. Répartition des participations des trois financeurs

Les conclusions de l'étude de 3ème pole ont permis de définir un nouveau pacte de financement.
Le budget 2025 verra l'application de ce nouveau pacte décidé entre les trois présidents.
En premier lieu, chaque collectivité reprend les charges de fluide de son bâtiment au 1er janvier 2025.
Concernant l'entretien des bâtiments (nettoyage et fournitures) la DLVA et la P2A rembourseront les frais engagés par le conservatoire durant le premier semestre 2025 mais à compter du 1er juillet 2025 ces frais seront directement à leurs charges.

3. Résultat cumulé de fonctionnement

Grâce aux restrictions faites tout au long de l'année 2024, un excédent de fonctionnement est constaté de 48 110.48 euros.
Ce résultat positif est repris afin d'équilibrer le budget prévisionnel 2025.
Mais il convient de débattre dès à présent des choix qui devront être fait pour la rentrée de septembre 2025. Les différentes pistes à étudier pour la réduction de la masse salariales doivent être explorées : Maintien ou non de la classe de danse jazz à Digne, maintien ou non de la classe de musique traditionnelle, remplacement ou non des professeurs en congé maladie… Ces décisions doivent être prises en concertation et en conscience des conséquences pour les usagers du conservatoire.

4. *Droits d'inscriptions*

Pour la rentrée 2025, la grille tarifaire proposera deux tranches de plus pour les hauts revenus et une augmentation conséquente pour l'inscription des élèves adultes. Les tarifs seront repensés pour rester abordables pour les familles modestes et les classes moyennes.

Les dépenses et recettes d'investissement

Pour 2025, la section d'investissement est estimée à 104 085.74 €.
Un dossier au titre du dispositif INSTRUMENTARIUM pour l'année 2025 sera proposé à hauteur de 11 845.03 € hors taxes.
Un nouvel outil de gestion pédagogique sera mis en place au printemps pour un montant de 10 640 €

En ce qui concerne les recettes :

- Résultat d'excédent cumulé enregistré au 31 décembre 2024 est de 45 784.64 €.
- FCTVA
- Dotation aux amortissements des biens